

SERVICE ADMISSION-FACTURATION

JUILLET 2016

Information - Patient Chambre individuelle

Madame, Monsieur,

Vous allez être hospitalisé(e) au sein de l'hôpital de Freyming-Merlebach.

Si vous le souhaitez, vous pouvez demander à bénéficier d'une chambre individuelle, ce qui correspond au régime particulier. Cette prestation ne pourra toutefois être assurée que selon les disponibilités du service d'hospitalisation où vous serez appelé(e) à séjourner.

Le choix d'une hospitalisation en régime particulier relève d'une décision individuelle de votre part qu'il vous appartiendra de confirmer au moment de votre admission. Cette décision fera l'objet d'un bulletin d'engagement à signer qui sera conservé dans le dossier administratif ayant trait à votre hospitalisation.

Si vous optez pour le régime particulier, cette prestation fera l'objet d'une tarification supplémentaire qui n'est prise en charge, ni par la Sécurité Sociale, ni par la CMU complémentaire, ni par le forfait journalier, ni par l'article L115 (ancien combattant).

Le barème actuel pour cette prestation est le suivant :

- **supplément de 29,00 € /jour – tarif pour les adhérents à une mutuelle affiliée à la Mutualité Française**
- **supplément de 40,00 €/jour – tarif pour les non adhérents à une mutuelle affiliée à la Mutualité Française**

Cependant, le coût du régime particulier peut, sous certaines conditions, **être pris en charge totalement ou partiellement par votre mutuelle.**

Aussi, nous vous recommandons de vous informer préalablement auprès de votre mutuelle sur les conditions de prise en charge, afin que le moment venu, vous puissiez prendre votre décision en toute connaissance de cause.

La Direction,